



# MAIRIE DE LANTENAY

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 02 mai 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 02 mai 2022 à 19 heures, sur convocation en date du 27 avril 2022 de Monsieur Jean-Louis BENOIT, Maire.

*Etaient présents : Mr BENOIT Jean-Louis - Mr BALLAND Raymond – Mr PERTREUX Anthony – Mr CHABAUD Michel – Mr CHEVILLON Kévin- Mme DUNEZAT Sandrine – Mr MIALON Jean-Pierre – Mr PELISSON Alexandre – Mme PELISSON Georgette – Mme SAVEY-GENET Evelyne.*

*Etait absent : Mr ROLLET Cyril*

*Secrétaire de séance : Mr CHEVILLON Kevin*

### SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE

Après approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 04 avril 2022 par tous les membres présents, Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance. .

#### **1- Délibération pour la dissolution du syndicat à vocation de construction d'une gendarmerie à Plateau d'Hauteville.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que par délibération du 11 avril 2022, le comité du syndicat intercommunal à vocation de construction d'une gendarmerie à Plateau d'Hauteville a décidé la dissolution du syndicat et a fixé les conditions de sa liquidation.

Les règles liées à la dissolution d'un syndicat sont fixées par le code général des collectivités territoriales.

Les membres du Conseil Municipal se sont prononcés et ils ont accepté la dissolution du syndicat à vocation de construction d'une gendarmerie à Plateau d'Hauteville, aux conditions de liquidation fixés par délibération du comité syndical le 11 avril 2022 (transfert de l'actif et du passif, des contrats à la commune de Plateau d'Hauteville).

#### **2 – Délibération pour l'approbation du projet « Cœur du village et de la restructuration de l'aménagement du hangar communal.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents, le projet « Cœur du Village » concernant la restructuration de l'aménagement du hangar communal.

Il rappelle les délibérations n° 021/034 et 021/035 en date du 06 septembre 2021 dans lesquelles le choix du bureau de contrôle et le choix du maître d'œuvre en référence à ce projet ont été déterminés.

Après étude du projet avec le cabinet en maîtrise d'œuvre « TEISSIER Benoît », la réhabilitation du bâtiment existant se fera comme suit :

- Création d'un espace « atelier » pour l'employé communal

- Création d'un espace « stockage »
- Création d'un espace « rangement gros matériel »
- Création d'un espace « salle polyvalente » respectant les normes d'accessibilité et de sécurité des ERP (Etablissement Recevant du Public)

Les membres présents ont approuvé à l'unanimité l'engagement de ce projet avant d'entreprendre les démarches de demandes de subventions au « département » à la « Région » à « Haut-Bugey agglomération » et autres organismes susceptibles de nous apporter leurs concours.

### 3 – Délibération pour la vente d'une coupe de bois sur pied sur la commune de Lanténay

Monsieur Anthony PERTREUX donne lecture aux membres présents de l'offre d'achat proposée par la Scierie REYDELLET située à Rougemont sur la commune d'ARANC (Ain).

Cette proposition repose sur la coupe de bois sur pied dont les caractéristiques sont les suivantes :

Commune, références cadastrales	LANTENAY – PARCELLE B43
Essences ,volume présumé, qualité	Sapin-Epicéa – 160 m3 – Bois verts
Type de coupe	Jardinage
PRIX UNITAIRE SUR PIED BOIS VERTS	60.00 €/m3 réel

Les arbres secs éventuellement exploités conjointement à cette coupe seront valorisés au prix unitaire de 10.00 €/m3.

Les membres présents ont accepté la vente de cette coupe de bois sur pied à la scierie REYDELLET et ils ont donné pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération

### 5 – Situation d'avancement des travaux en cours et à venir

#### 5 – 1 : Projet de remise en eau de la fontaine Chemin de la Dame

### 6– Compte rendu de la réunion de la commission « Forêt » à Hau-Bugey-Agglomération

A la demande de l'ONF, une mission d'études sera engagée par HBA sur la création de plateforme de stockage de grumes sous aspersion sur les secteurs Bugey Sud & Nord – Pays Bellegardien.

Avancement du Projet de Point de Rencontre Sécurité (PRS) l'ONF doit établir la cartographie des points sur chaque commune. Le financement de la réalisation mise en place des panneaux sera assuré à 80% par des subventions (Département et HBA) et 20% par chaque commune.

Concernant les biens vacants et sans maître, un inventaire sera fait par la SAFER pour les identifier.

Monsieur le Maire donne aux membres présents le programme des futures réunions.

La séance a été levée à 22 heures 30.

Le Président de séance,  
Monsieur BENOIT Jean-Louis.



Le Secrétaire de séance,



Toutes les délibérations relatives à ce Conseil Municipal sont consultables en mairie.